



**Procès-Verbal**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**le mardi 31 mars 2026**  
**20H00**

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

**Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE**  
**Bâtiment les Marronniers**

**Présents :**

AUBERT Charlène – CHARPINE François – DAMIAN-TISSOT Nathan - DUPRAZ Fabien - FLEURET Anaïs - FOREST Christelle – GAY-LANCERMIN Maxime – MARCHAIS Marie-Lise – MEUNIER Laure – PECH Nathalie – PERRET Mélanie - PLOUZEAU Alain – SELMAN David – TAIN Daniel – VAN WONTERGHEM Benjamin - WADOWIAK Monika – WROBEL David.

**Excusés :** CORMIER Olivier (pouvoir à Nathalie PECH)

**Absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** Charlène AUBERT.

**En exercice : 19**

**Quorum : 10**

**Présents : 18**

**Absents : 1**

**Nombre de Pouvoirs : 1**

**ORDRE DU JOUR de la SEANCE**

**Présentation par Monsieur Maurice SIMON de la maquette en mosaïques qu'il réalisera pour le chœur de l'église.**

**I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

- I.1. Arrêt des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 3 mars 2026 et 22 mars 2026
- I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseillers délégués
- I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal
- I.4. Informations sur les délégations des 5 adjoints et des 3 conseillers délégués
- I.5. Présentation des commissions communales
- I.6. Présentation du règlement intérieur du Conseil Municipal

**II. FINANCES**

- II.1. Adoption du règlement budgétaire & financier
- II.2. Délégation de signature des Admissions en Non-Valeur accordée aux exécutifs locaux : approbation du nouveau montant
- II.3. Budget 21100-principal : adoption du CFU 2025 et affectation des résultats
- II.4. Budget 21100-principal : adoption du budget supplémentaire 2026
- II.5. Budget 21100-principal AP/CP (Autorisation Programmes/Crédits Paiement) : adoption de l'autorisation de programme SALLE POLYVALENTE/BOULODROME : travaux de réhabilitation énergétique et de restructuration
- II.6. Participations 2026 à l'ADMR de NOVALAISE et SSIAD Guiers
- II.7. Liaison douce Hameau des Bottières : approbation de la convention technique NOVALAISE/DEPARTEMENT pour les travaux sur la RD36

**III. URBANISME**

- III.1. Etat sur les PC / DP / CU

**IV. VOIRIES & RESEAUX**

- IV.1. Régularisation de l'emprise publique – Chemin des Tessonnières

**V. INFORMATIONS**

- V.1. Dates des prochains conseils

## **Présentation par Monsieur Maurice SIMON de la maquette en mosaïques qu'il réalisera pour le chœur de l'église.**

Une œuvre en mosaïque pour l'église Saint Jean-Baptiste

Monsieur Maurice SIMON, natif et habitant de la Commune, titré deux fois un des Meilleurs Ouvriers de France en section mosaïque d'art propose de réaliser, bénévolement, une fresque en mosaïque dans le chœur au fond de l'église.

Cette fresque composée d'environ 120 000 tesselles, en pâte de verre (smalti), pour une surface de 10,30 m<sup>2</sup> environ, représenterait Saint Pierre et Saint Paul avec des colombes s'abreuvant.

Monsieur Maurice SIMON s'est inspiré d'une mosaïque du mausolée de Gala Placidia à RAVENNE.

Ce projet a été présenté par l'artiste en Conseil Municipal, projet qui a recueilli un fort enthousiasme.

La commission des Arts Sacrés ainsi que les membres de l'ensemble paroissial ont émis un avis favorable pour cette réalisation.

## **I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

### I.1. Arrêt du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 03 mars et 22 mars 2026

- PV du 03 mars 2026

Madame le Maire rappelle que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux le 19 mars 2026. Aucune remarque n'a été formulée.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite le secrétaire de séance à le signer.

- PV du 22 mars 2026 – élection maire et adjoints

Madame le Maire rappelle que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux le 24 mars 2026.

Monsieur Daniel TAIN a formulé plusieurs remarques :

- indemnités des élus, merci d'ajouter les 3 montants correspondant, et que Mr Tain vote contre car notre programme prévoyait une répartition plus équitable de ces indemnités,
- délégations consenties au maire : Mr Tain s'étonne du seuil de 90 000 € concernant les marchés et accords-cadres alors que le président de la CCLA demandait seulement 25 000 €.
- il souhaite « dans la mesure du possible l'envoi du déroulé du conseil municipal avant la séance de manière qu'on puisse préparer les sujets et les futurs votes, même s'il n'y a effectivement aucune obligation légale pour les communes < 3500 habitants ».

Ces remarques ont été ajoutées au PV.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite le secrétaire de séance à le signer.

### I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué

- Travaux – Claudine TAVEL

- Routes de Marcieux\_Col de l'Epine : finalisation des travaux.  
Revêtement biokclair sous 15 jours sur toute la partie mobilité douce (biokclair : revêtement naturel pour mobilités douces et actives).  
By-pass : essais avec « baliroutes » prévus pour trouver les endroits les mieux adaptés.
- Ensemble 61 logements La Fatta : réception de la déclaration d'ouverture de chantier ; une réunion est prévue avec le promoteur pour l'organisation du trafic et de la desserte côté stade. Constat d'huissier prévu sur la route récemment aménagée.
- Route de la Crusille : démarrage prochain des travaux de construction de l'ensemble 24 logements.
- Halle du Bourniau : pour donner suite à la concertation avec les habitants, et en tenant compte des contraintes de l'architecte, des dispositifs anti-pigeons vont être installés (filet inox sous charpente + sur ouvertures façade identique bâtiment d'en face) afin que les habitants se réapproprient les lieux.  
Coût de l'installation : 39 000 € TTC.  
Une fois le nettoyage des lieux effectué, des bâches avec des photos anciennes de la commune vont y être installées afin de faire revenir les habitants, des demandes pour expositions et animations sont déjà parvenues en mairie.  
Une réflexion sur le lieu de repli des pigeons est menée en parallèle (pigeonnier ...).  
Une réflexion plus globale sur l'aménagement de la place du Bourniau sera menée par la commission dédiée. Rappel de la présence des réseaux sous-terrain donc très peu de possibilité de plantation mais plutôt aménagement en bacs.

- Panneaux photovoltaïques – toiture maison des associations : finition des travaux et signature du contrat de maintenance avec l'entreprise EDMI. Attente du consuel et du chiffrage de l'assurance.  
Prix du rachat : prime 5 040 € et 5.36 cts/kwh.
- Liaison douce des Bottières : pose des bordures en cours, fourreaux FT & fibre posés >> travaux sur 3 semaines + dépose des poteaux. Restent en suspens les travaux le long d'une propriété, dans le virage, pour lesquels il y a discussion avec le département.
- Ressources humaines – Claudine TAVEL
- Recrutement d'un agent technique en cours
- Rencontre élus / personnel communal le vendredi 10 avril à 12h.
- Bâtiments – David WROBEL  
Travaux SALLE POLYVALENTE : phase PRO – réunion le lundi 13 avril à 17h30.
- Culture / Bibliothèque / Inclusion / Jeunesse – Monika WDOWIAK
- Animation le 22.04.2026 : rencontre auteur BD (échanges et dédicaces)
- Animation le 22.05.2026 : spectacle NANOULAK dans le cadre de la Fête de la Nature\_Bib'en fête
- Associations / animations – Fabien DUPRAZ  
Travail essentiellement relatif aux besoins et demandes des associations (matériel, salles ...).

### 1.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Décision d'accorder le 26 mars 2026, une concession au columbarium pour une durée de 15 ans moyennant la somme de 350 €.
- Réception de DIA - Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien suivant :  
Maître DEVRED – bâti – Chemin du Pré St Jean  
Maître BLANC-RESPAUD – bâti - Route du Col de l'Epine  
Maître POMEL – bâti - Route du Gojat

### 1.4. Informations sur les délégations des 5 adjoints et des 3 conseillers délégués

- |                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| - 1er adjoint        | DUPRAZ Fabien        |
| - 2ème adjoint       | WDOWIAK Monika       |
| - 3ème adjoint       | WROBEL David         |
| - 4ème adjoint       | AUBERT Charène       |
| - 5ème adjoint       | SELMAN David         |
| - Conseiller délégué | CHARPINE François    |
| - Conseiller délégué | MARCHAIS Marie-Lise  |
| - Conseiller délégué | GAY-LANCERMIN Maxime |

### 1.5. Présentation des commissions communales

*Présentation du tableau récapitulatif des commissions.*

Madame le Maire propose d'envoyer ce tableau à l'ensemble des membres du conseil municipal dès demain ; il sera demandé à ces derniers de se positionner d'ici une dizaine de jours.

### 1.6. Présentation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que le règlement intérieur du Conseil Municipal est en vigueur jusqu'à l'approbation du prochain règlement.

Quelques modifications mineures seront apportées (CA/CFU, CR/PV.).

Ce document a été adressé aux conseillers municipaux le 27 mars 2026 afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Il sera approuvé lors d'un prochain conseil.

## II. FINANCES

### II.1. Adoption du règlement budgétaire & financier

Madame le Maire rappelle que l'adoption d'un RBF est nécessaire à la procédure de gestion pluriannuelle des crédits puisqu'il précise notamment les modalités de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement. Ce document étant valable pour la durée d'une mandature, il convient de renouveler son adoption pour la mandature 2026-2032.

Aucune modification n'est apportée au RBF initial.

Madame le Maire propose l'adoption du règlement budgétaire et financier tel qu'adressé aux conseillers municipaux le 27.03.2026.

#### Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

### II.2. Délégation de signature des Admissions en Non-Valeur accordée aux exécutifs locaux : approbation du nouveau montant

Madame le Maire expose que l'admission en non-valeur (ANV) est une mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable qui vise à solder les créances jugées irrécouvrables sans toutefois éteindre la dette du redevable.

Le titre émis garde ainsi son caractère exécutoire et l'exercice de poursuites ultérieures demeure possible si le débiteur revient à meilleure fortune, sauf dans les cas de créance prescrite ou éteinte.

L'admission d'une créance en non-valeur est demandée par le comptable et acceptée par les assemblées délibérantes qui disposent de la compétence budgétaire.

Toutefois, le code général des collectivités territoriales (CGCT) autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil fixé par décret. Le décret n° 2026-118 du 20 février 2026 modifie ce seuil pour le passer de 100 à 200 euros pour les communes et les départements.

Afin de fluidifier la procédure des admissions en non-valeur et de concentrer les travaux des assemblées sur les créances significatives, le Service de Gestion Comptable de Pont de Beauvoisin recommande de prendre une délibération octroyant cette délégation à hauteur si possible du nouveau seuil maximum autorisé.

Madame le Maire propose l'approbation de la délégation de signature des admissions en non-valeur pour un montant maximum de 200 €.

#### Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

### II.3. Budget 21100-principal : adoption du CFU 2025 et affectation des résultats

Madame le Maire rappelle qu'en raison de la panne nationale qui a affecté la plateforme HELIOS (application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et des établissements publics locaux), le CFU du budget principal 21100 n'a pas pu faire l'objet d'un vote lors de la séance du conseil municipal du 03.03.2026.

La reprise anticipée des résultats validée par le Service de Gestion Comptable a permis leur affectation au budget primitif 2026 (voté le 03.03.2026).

Il convient d'adopter le CFU 2025 et d'en voter les résultats définitifs et leur affectation.

*L'ensemble des documents ayant été adressé aux membres du conseil municipal le 27.03.2026, est présentée la note de synthèse des résultats et de leur affectation.*

Hors de la présence de Madame le Maire, Monsieur Fabien DUPRAZ, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, propose l'adoption du CFU 2025 et de ses résultats, ainsi que leur affectation définitive.

#### Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

### II.4. Budget 21100-principal : adoption du budget supplémentaire 2026

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 03.03.2026 a été voté le budget primitif 2026 avec la reprise anticipée des résultats 2025.

Afin d'acter la reprise définitive de ces résultats au budget 2026, il convient d'adopter un budget dit supplémentaire.

Identique au budget primitif, il permet aussi la mise en place de l'autorisation de programme nécessaire à la gestion pluriannuelle des crédits d'investissement pour les travaux de la salle polyvalente.

Cette autorisation de programme (AP) est matérialisée par une « sous-opération » 761-SALPO\_REHAB.

*L'ensemble des documents ayant été adressé aux membres du conseil municipal le 27.03.2026, est présentée la note de synthèse du budget supplémentaire 2026.*

Madame le Maire propose l'adoption du budget supplémentaire 2026.

#### Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

II.5. Budget 21100-principal AP/CP (Autorisation Programmes/Crédits Paiement) : adoption de l'autorisation de programme SALLE POLYVALENTE/BOULODROME : travaux de réhabilitation énergétique et de restructuration

Madame le Maire expose qu'une autorisation de programme (AP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire ; ne sont inscrits au budget que les seuls crédits de paiement (CP) qui traduisent la dépense de l'exercice. La mise en œuvre des travaux de réhabilitation énergétique et de restructuration de la salle polyvalente s'étalant sur plusieurs exercices et l'enveloppe budgétaire étant estimée à 2 671 775 €, il est proposé de créer une autorisation de programme libellée 761-SALPO\_REHAB, d'un montant de 2 671 755 € et de répartir les crédits de paiement (CP) de la façon suivante :

CP 2026 : 1 068 800 € - CP 2027 : 1 469 385 € - CP 2028 : 133 590 €

Madame le Maire propose l'adoption de l'autorisation de programme 761-SALPO\_REHAB et des crédits de paiement afférents.

**Décision du Conseil Municipal :**

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

II.6. Participations 2026 à l'ADMR de NOVALAISE et SSIAD Guiers

- ADMR de NOVALAISE

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'ADMR de Novalaise sollicitant une aide financière de 16 633 € pour l'année 2026 afin d'équilibrer son budget. Le besoin en subvention est calculé selon un nombre d'heures toutes activités confondues, effectuées pour des bénéficiaires de la commune (6659 heures).

Madame le Maire invite le Conseil à approuver le versement de la subvention 2026 à hauteur de 16 633 €.

**Décision du Conseil Municipal :**

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

- SSIAD GUIERS-LAC AIGUEBELETTE

Madame le Maire donne lecture du courrier du SSIAD GUIERS-LAC AIGUEBELETTE sollicitant une aide financière de 2 959 € pour l'année 2026 afin d'équilibrer le fonctionnement du service. Le nombre de journées réalisées pour des bénéficiaires de la Commune s'élève à 1 763 €.

Madame le Maire invite le Conseil à approuver le versement de la subvention 2026 à hauteur de 1 763 €.

**Décision du Conseil Municipal :**

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

II.7. Liaison douce Hameau des Bottières : approbation de la convention technique NOVALAISE/DEPARTEMENT pour les travaux sur la RD36

Madame le Maire expose que le département de la Savoie a transmis la convention technique N° DI-SES 2026-05 relative aux aménagements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage communale sur la route départementale /RD36 : réalisation d'une liaison piétonne vers le hameau des Bottières.

Cette convention fixe d'une part les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la Collectivité et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Cette convention a été transmise, le 27 mars 2026, afin que chaque conseiller en prenne connaissance.

Intervention de Daniel TAIN : demande si ce sera éclairé et si cela protège le cadre naturel et s'il y a un réel besoin.

Réponse de Claudine TAVEL : cela sera éclairé aux endroits les plus dangereux et cela fera partie des zones d'extinction nocturne ; un plan pourra lui être transmis.

Intervention de Fabien DUPRAZ : il rappelle l'importance de l'éclairage des cheminements, très fréquentés à la fin des activités scolaires, associatives et sportives, bien souvent après 21h.

**Décision du Conseil Municipal :**

VOTE	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 1	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

**III. URBANISME**

III.1 Etat sur les PC / DP / CU

- PC

BALDY Jacques	Route du Berlioz	Transf. Grange en habitation
SCCV La Fatta	La Fatta	Transfert PA
SICRE Olivier	Route du Col de l'Epine	Garage

- DP

BAUSIER MORET Nadine	Chemin de la Corniola	Remplac <sup>t</sup> menuiseries + reprise toiture ravalement façades + clôture + modif <sup>o</sup> portail
PETITOT Karine	Route du Gojat	Chang <sup>t</sup> porte garage en porte entrée + création salle eau + ravalement façades
FELIZIANI Audrey	Route du 11 novembre	Suppression abri voiture pour abri jardin + terrasse sur le toit + modif <sup>o</sup> ouverture façade + création stationnement
LANGLOYS Franck	Chemin du Pré St Jean	Panneaux photovoltaïques
CARRON Sébastien	Chemin de l'Eglat	Carport
BENOIT Antoine	Route du Terreau	Modif <sup>o</sup> ouvertures + rempl <sup>t</sup> menuiseries

- CU

Maître DA SILVA	Chemin du Pré St Jean	CU d'information
Maître BLANC RESPAUD	Rte du Col de l'Epine	CU d'information
Maître DA SILVA	Rue de la Merlatière	CU d'information

#### IV. VOIRIES & RESEAUX

##### IV.1. Régularisation foncière – Chemin des Tessonnières

Madame le Maire expose qu'un bornage avec division de propriété pour un particulier est intervenu en septembre 2025 au lieudit les Bottières.

La règlementation d'urbanisme fait obligation de fixer l'ensemble des limites du terrain y compris côté routes.

Le terrain étant situé en bordure de la route des Bottières et du Chemin des Tessonnières, un arrêté d'alignement a été établi.

Au vu de cet arrêté et du document graphique établi par le géomètre, il convient de procéder à la régularisation de l'emprise publique, Chemin des Tessonnières - parcelle A 2618 - d'une contenance cadastrale de 00a 24ca.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Madame le Maire invite le Conseil à valider cette régularisation foncière.

##### Décision du Conseil Municipal :

VOTE          Pour : 19                          Contre : 0                          Abstention : 0                          Total : 19

#### V. INFORMATIONS

- Dates des prochains conseils municipaux :
  - 28 avril 2026 – 20 h
  - 26 mai 2026 – 20 h
  - 30 juin 2026 – 20 h

Question de Benjamin VON WONTERGHEM : combien de réunions à part du Conseil Municipal il peut-il y avoir ?

Réponse conjointe : cela dépend des sujets, des projets et des disponibilités. Sur des sujets récurrents il peut y en avoir tous les mois. Les démarrages de projet, tel que la Salle Polyvalente, peuvent nécessiter des réunions toutes les semaines puis aucune pendant quelques mois.

Question de Nathalie PECH : les réunions sont-elles ouvertes aux personnes extérieures ?

Réponse conjointe de Claudine TAVEL : oui, aux personnes pouvant apporter une expertise sur des sujets précis et en accord avec le président et les membres de la commission.

Séance levée à : 21h45.

Le Maire, Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance, Charlène AUBERT

